

COMBAT RÉPUBLICAIN

Numéro 14

Bulletin d'information de la **CNGR**
Coordination Nationale de la **Gauche Républicaine**

A SAVOIR:

BLAIR REELU PAR UNE MINORITE D'ELECTEURS

C'est le charme du scrutin uninominal à un tour : avec 36% des suffrages, le Labour conserve la majorité absolue à la Chambre des Communes, même s'il perd huit points par rapport aux dernières élections. Les mensonges et coups tordus qui ont accompagné l'engagement britannique en Irak, l'état déplorable des services publics de santé et d'éducation expliquent cette désaffection.

LE RAFFARINTON TRES COMPROMIS

Grèves dans les transports parisiens et dans l'éducation nationale, Pentecôte chômée dans de nombreuses collectivités locales : le 16 mai est placé sous le signe de la désobéissance civile et d'un refus grandissant du rétablissement de la « corvée » jadis en vigueur sous l'Ancien Régime. Dans une ambiance de fin de règne des plus délétères.

GENERAL MOTORS ET FORD DANS LA TOURMENTE

En rétrogradant leurs dettes dans la catégorie des valeurs spéculatives – « junk bonds », « obligations pourries » - l'agence de notation financière Standard & Poor's a fait chuter les actions des deux constructeurs automobiles américains. Leur endettement est estimé à 300 milliards de dollars pour General Motors et à 173 milliards pour Ford. L'inquiétude croît devant l'explosion des déficits commerciaux et budgétaires des USA, et l'accroissement des dettes des entreprises et des ménages.

TEXTILE CHINOIS

La fin des quotas limitant l'importation des produits textiles chinois en Europe, ainsi que l'euro fort, fragilisent considérablement la production des pays de l'UE ainsi que celle des pays du bassin méditerranéen. Selon l'organisation patronale du textile européen, Euratex, plus de 165 000 emplois du secteur ont disparu en 2004 chez les Vingt-Cinq, sur un total de 2, 5 millions de salariés. Si rien ne change dans la politique de l'UE, la moitié des effectifs aura disparu d'ici à 2020.

EDITO: CHIRAC : DE PLUS EN PLUS MALHONNETE

Le Président de la République nous a gratifiés, le 3 mai sur France 2, d'un plaidoyer de 50 minutes pour le « oui », sans contradicteurs. Cette prestation monocorde faisait suite à l'émission tout aussi unilatérale réalisée face à un panel de jeunes sur TF1. La campagne personnelle que Jacques CHIRAC mène à la télévision pour le « traité constitutionnel » de l'UE n'est pas comptabilisée par le CSA, que le traitement inique des grands medias audiovisuels en faveur du « oui » laisse d'ailleurs indifférent.

La démocratie est-elle soluble dans le référendum du 29 mai ? Tout porte à le croire, et le rôle que le Président de la République joue dans ce déni d'impartialité n'est hélas pas des moindres. Il convient de rappeler que son prédécesseur, pour expliquer sa position favorable au traité de Maastricht, avait échangé des arguments, en direct à la télévision, avec l'un des principaux partisans du « non » au référendum de 1992.

Plus choquant encore, le Président de la République a porté atteinte à l'honneur de millions de nos compatriotes opposés au traité constitutionnel, en déclarant leur « non » malhonnête et anti-européen. Nombre d'entre eux, par leur engagement syndical ou associatif, par les échanges scolaires de leurs enfants, par leur vie professionnelle, sont en coopération permanente et en pleine symbiose avec des ressortissants des pays de l'UE. Le label « européen » ne serait donc accordé, selon lui, qu'aux champions de la libre circulation des capitaux, qu'aux tenants de « la concurrence libre et non faussée », premier article de foi du traité soumis à nos suffrages !

Pourtant, c'est le Président Jacques CHIRAC, en compagnie du chancelier Schröder, qui a démontré que les règles de la construction européenne ne sont pas intangibles, en passant outre aux contraintes du pacte de stabilité. A la suite de ce manquement, le ciel n'est pas tombé sur la tête des Européens, et le pacte est en voie d'être renégocié. Pourquoi ne pourrait-il pas en aller de même avec le « traité constitutionnel », si les électeurs en formulaient souverainement le souhait ?

Faute de contradicteurs pour le reprendre, Jacques CHIRAC a pu énoncer sur France 2 de flagrantes contrevérités. Ainsi, il a prétendu que le texte établissait une harmonisation sociale entre les pays de l'Union, alors qu'il l'interdit explicitement ! Malhonnêteté et tromperie : Chirac tel qu'en lui-même son long parcours le fige...

L'adoption du traité renforcerait le dumping social qui a déjà, comme l'atteste une actualité brûlante, des conséquences douloureuses en matière de délocalisations et de suppressions d'emplois. La plupart des Français le savent, car ils le vivent au quotidien. Dans ces conditions, qui Jacques CHIRAC croit-il convaincre avec pareille argumentation ?

Si le « non » l'emportait, Jacques CHIRAC laisse entendre que ce ne serait pas son échec, mais l'échec de la France. Autre feinte malhonnête : le désaveu du suffrage universel ne s'appliquerait qu'à lui et à ceux qui ont négocié un traité contraire aux intérêts de notre peuple, sans consulter la représentation nationale. Cette victoire serait celle de la citoyenneté contre une conception anti-démocratique de la construction européenne qui ne peut mener qu'à l'échec.

Le « non » du peuple français annoncerait le renouveau, dans notre pays et en Europe. Il est grand temps : avec ses 15 millions de chômeurs, ses 65 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, ses inégalités croissantes, l'Union Européenne, comme la France, requiert impérativement un changement de cap. Si le « non » l'emporte, il sera urgent de « rouvrir le débat public européen », comme vient de le reconnaître le commissaire européen Franco Frattini, lui-même partisan du traité.

Renouer les fils de l'avenir, c'est, nous l'espérons, ce que feront nos compatriotes en votant « non » le 29 mai.

MAIS NON! MAIS NON!

MAIS NON! MAIS NON!

MAIS NON! MAIS NON! MAIS NON! MAIS NON! MAIS NON! MAIS NON!

Faire du référendum du 29 mai une grande victoire de la République!

QUELLE HARMONISATION SOCIALE ?

L'un des plus flagrants mensonges proférés par Chirac lors de sa dernière intervention télévisée est que le « traité constitutionnel » favoriserait l'harmonisation sociale entre les pays de l'Union européenne. C'est tout le contraire, il suffit pour le constater de se reporter au texte.

L'article III-172 énonce en son alinéa 1 que « la loi ou loi-cadre européenne établit les mesures relatives au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres qui ont pour objet le fonctionnement du marché intérieur ». Mais l'alinéa 2 précise aussitôt que l'alinéa 1 « ne s'applique pas aux dispositions relatives à la libre circulation des personnes et à celles relatives aux droits et intérêts des travailleurs salariés ». On pourrait appeler ça « l'exception sociale »!

Par ailleurs, dans la section « emploi » de la troisième partie du traité, l'article III-210 exclut « toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres ». Quant à l'article 209, il proclame sans rire que « le fonctionnement du marché intérieur favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux ». Ben voyons !

Ajoutons à cela que le traité soumet toute harmonisation de la fiscalité à la règle de l'unanimité (article II-171) : les délocalisations poussées par le dumping social et fiscal ont de beaux jours devant elles !

DU TEMPS OU DELORS CRITIQUAIT LA « CONSTITUTION »

Dans une interview accordée au *Nouvel Observateur* du 28 avril, Jacques Delors tresse les louanges du traité, « le plus social de tous les textes européens jusqu'ici mis en œuvre ». Pourtant, dans un livre intitulé Jacques Delors, entretiens, qui rend compte d'un colloque tenu le 27 avril 2004 par l'Institut François-Mitterrand, l'ancien président de la commission de Bruxelles présentait « beaucoup de critiques contre ce texte ».

HUMEUR: ET LES LENDEMAINS N'ONT PAS CHANTE...

Nous publions le début de l'excellent article de Frédéric Lordon, chercheur au CNRS, publié dans le numéro de mai du Monde Diplomatique. Egalement au sommaire du mensuel : un dossier très fourni sur le « traité constitutionnel ».

« Modèle social européen... je ne comprends pas bien le sens de cette expression »
Frits Bolkenstein, France Inter, 6 avril 2005

Le gouvernement français, en proie à quelques légères angoisses électorales, a obtenu de ses partenaires européens que l'épouvantail du projet de directive européenne dite Bolkenstein soit remis le temps qu'il faudra. Evidemment, il faut avoir le sens du merveilleux pour imaginer la directive « services » totalement terrassée, ou une certaine tendance à l'affabulation pour nier qu'elle réapparaîtra propre comme un sou neuf, sitôt dissipée la « chienlit » populaire. Comme la propension au serment dans les dernières extrémités est la chose du monde la mieux partagée, voilà que les socialistes, à leur tour, tentent d'apporter leur obole et promettent « un grand traité social »... pour « après ». Ce ne sera jamais que le troisième ou le quatrième puisqu'ils ont maintenant pris l'habitude de jurer à peu près à chaque élection –

« La première, c'est la clause de révision. Comment peut-on accepter ça, alors que si un jour, dans quinze ans, la Turquie adhère (...), le système de décision n'irait pas du tout, déséquilibrerait le système ». Deuxième critique : « la partie III, intitulée Les Politiques : c'est comme si dans la Constitution française, chaque fois qu'on changeait de gouvernement, on changeait la Constitution pour dire qu'on allait faire telle ou telle politique sociale. Une politique que vous appliquez au jour le jour, ce n'est pas du ressort de la Constitution ».

L'Union économique et monétaire ? « Elle doit être rééquilibrée dans le traité ». Enfin en ce qui concerne la politique sociale, « comme par hasard les deux groupes de travail qui n'ont pas fonctionné à la Convention, c'est celui de l'Union économique et monétaire et celui sur le social (...) Il faut revenir en arrière, il faut revoir les textes ».

Jacques Delors ne s'exprimait pas si mal, il y a un an !

400 MILLIONS D'EUROS

C'est le coût, calculé par l'hebdomadaire *Le Bleu*, des décisions prises par le gouvernement en faveur de différentes catégories sociales pour endiguer la montée du Non. Qu'il s'agisse de la (très faible) augmentation de salaire accordée aux fonctionnaires, des congés aux agriculteurs, des aides sur le gazole, des soutiens aux viticulteurs, il pleut des (petits) bienfaits sur certains électeurs que le gouvernement cherche à amadouer.

LA GAUCHE REPUBLICAINE EN CAMPAGNE

- Participation aux meetings unitaires du Non de gauche, notamment à Trappes (10 mai), Dijon (11 mai), Nice (14 mai), Vaux-le-Pénil (17 mai), Bagneux (19 mai)...

- Jeudi Non de Résistance 7ème Art, le 12 mai à 19 h 30, au club de l'espace Saint Michel, 7 place Saint Michel (métro et RER St Michel). Projection du film « L'Europe maltraitée », suivie d'un débat avec, entre autres, Dominique Rousseau, professeur de droit, et Jean-Luc Gonneau, conseiller du 17ème arrondissement de Paris.

passé Maastricht, l'Europe serait sociale, c'était certain ; Amsterdam n'irait pas plus loin sans les quatre conditions posées par M. Lionel Jospin, etc., et tant d'autres. C'est la bruyante irrationalité du peuple qui fait regretter la douce quiétude des sommets européens entre amis : Barcelone en mars 2002 et la déréglementation de l'énergie sans cri, Lisbonne en mars 2000 et la perspective d'un marché du travail libéralisé dans l'huile, pour ne rien dire des bonheurs simples de la Commission, directives à l'étouffé et décisions sans tapage inutile.

Bolkestein rangé, la pédagogie un peu exaspérée du Oui va pouvoir s'épargner de faire remarquer aux électeurs que la directive Services n'est pas dans le traité – ils s'en étaient aperçus tout seuls, merci. A vrai dire, il fallait une dose dangereusement croissante de mauvaise foi – ou alors d'aveuglement bienheureux – pour soutenir que les deux textes sont étrangers l'un à l'autre. Par un argument passablement maladroit, les partisans du Oui s'imaginent en effet dissiper les craintes en rappelant que la problématique partie III ne fait pas autre chose que compiler les traités antérieurs. Mais comment mieux dire l'identité libérale-concurrentielle d'une construction européenne dont le projet réglementaire remonte aux origines mêmes ?

Frédéric Lordon (suite et fin sur www.monde-diplomatique.fr)